

Intitulé de la formation : La bientraitance des personnes vulnérables

Prévenir et entretenir une démarche de bientraitance auprès de personnes vulnérables (porteuses de handicap, vieillissantes) en qualité de professionnel

Bientraitance et maltraitance ... deux concepts antinomiques et pourtant impossible d'imaginer aujourd'hui pouvoir traiter l'un sans aborder l'autre. Depuis maintenant plusieurs années la notion de bientraitance anime les esprits au niveau politique et juridique mais également au niveau de son implication et application institutionnelle. En amont de cette ère favorable à la bientraitance, la maltraitance a longtemps été niée et sous-estimée. La médiatisation de certaines affaires relatives à de la maltraitance a favorisé un mouvement des hautes instances et conduit celles-ci à considérer la maltraitance comme problème de santé publique.

Ainsi, le Haut Comité de la Santé Publique a évoqué et cité dans son rapport de mai 2004 certaines violences perpétuées au sein des établissements sanitaires et sociaux au regard du rapport « La violence et la santé » publiée en 2002 par l'OMS – amenant la violence à un statut de questionnement de santé publique.

Public visé : Cadres, managers (maisons de retraite, EHPAD, MAS, FAM, ...)

Durée : 3 jours (2+1)

Dates : à déterminer en fonction des inscriptions

Lieu : en intra ou dans les locaux de l'IFAR

Objectifs :

- Définir les notions de bientraitance et maltraitance ainsi que les enjeux institutionnels
- Définir le contexte législatif et les recommandations relatives à la bientraitance en qualité de manager
- Identifier les types de maltraitance et les facteurs favorables
- Identifier et maîtriser les démarches de signalement relatives à des situations de maltraitance
- Identifier les pratiques actuelles de bientraitance relatives à sa structure
- Favoriser des actions en faveur d'une amélioration des pratiques professionnelles
- Retour sur les pratiques professionnelles



La dynamique de stage alternera entre méthode active/interactive et transmissive et travaux en sous-groupe.

Coût de la formation

- Formation en Intra : 1000 /jour
- Formation en Inter : 150 € /jour/pers

Information :

L'IFAR se réserve la possibilité d'annuler en cas de nombre insuffisant de stagiaires inscrits.

Minimum requis 8 et maximum 15

Une attestation sera remise à l'issue de la formation.

IFAR Association Loi 1901 à but non lucratif - N°DA : 31590626559 - Siret : 483 187 522 000 14
Les miroirs du lac - 377, rue Jules Guesde
59650 Villeneuve d'Ascq
Tél. : 03 20 09 99 08 - Fax : 03 20 09 99 19
E-mail : ifar@ifar59.fr

www.ifar-formations.org <https://www.facebook.com/association.ifar>